

Pour ce qui est du favoritisme politique, nous avons vu les nominations que le premier ministre a faites ces dernières années. Nous avons vu d'anciens adjoints administratifs devenir sénateurs. Nous avons eu connaissance de la nomination au Sénat d'un député conservateur en fonction dont le siège devait, selon toute vraisemblance, passer au parti libéral lors d'une élection partielle et qui est effectivement passé aux libéraux. Nous avons vu nommer au Sénat un ancien député de Spadina, dont la principale qualité, s'il faut en croire la revue *Saturday Night*, était de savoir voyager. Il a été nommé sénateur pour laisser la place à un candidat qui devait être parachuté dans Spadina et y être élu, pour éventuellement entrer dans le cabinet. Mon collègue le député de Spadina (M. Heap) a malheureusement réussi à se faire élire dans cette circonscription comme candidat du Nouveau parti démocratique parce que les gens de Spadina et les Canadiens n'apprécient guère cette forme de favoritisme politique qu'est le parachutage d'un candidat.

Nous avons été témoins de la nomination d'un ancien greffier du Conseil privé au Sénat. Hier, on nous a annoncé que l'un des amis et compagnons de voyages de longue date du premier ministre venait d'être nommé. Un de plus. En outre, les libéraux et les conservateurs ont utilisé le Sénat pour donner un boulot en or et une sinécure aux organisateurs et aux collecteurs de fonds de leurs partis respectifs. Ils s'en sont servis afin, prétendument, de représenter au cabinet des régions où ils n'avaient pu faire élire des députés, le Québec, dans le cas des conservateurs, les Prairies et la Colombie-Britannique dans celui des libéraux. Ainsi, il est clair que le gouvernement s'est servi du Sénat pour récompenser les personnes qui avaient mérité le plus du parti.

En outre, le gouvernement n'est pas très désireux de voir le Sénat disparaître, car ses amis et le grand capital veulent que cette institution demeure. En effet, le secteur privé s'en sert pour exercer des pressions de l'intérieur sur le gouvernement. Dans une étude du Sénat canadien intitulée «The Canadian Senate: A Lobby from Within», à la page 71, Colin Campbell cite deux sénateurs discutant de leur façon d'agir. L'un d'eux dit ce qui suit:

Sans nous, le cabinet et la bureaucratie n'obtiendraient jamais du secteur privé le type de collaboration nécessaire pour que le système fonctionne.

Et M. Campbell ajoute:

Le second, avocat de société, souligne les tactiques utilisées par les conseillers d'entreprises. Selon lui, ils demandent fréquemment à des membres de leur cabinet d'avocat de les aider à rédiger des projets d'amendement de mesures législatives. Par la suite, ils exercent des pressions selon une méthode bien établie. Ils s'entretiennent tout d'abord avec le ministre chargé de ce dossier, afin de lui signaler ce qui selon eux, doit être modifié dans le projet de loi et ils lui demandent sa collaboration, puis ils exercent des pressions sur les députés en leur soulignant, bien entendu, qu'ils ont rencontré le ministre et qu'ils ont son accord.

● (1510)

Un autre sénateur aborde certaines de ces questions en résumant ce qu'il pense de l'intervention du Sénat. Même si leur expérience des affaires et leur pratique du droit permettent aux sénateurs de jouer ce rôle, il s'agit avant tout d'évaluer le processus législatif, dit-il. Les bureaucrates veulent des loi parent à toute éventualité. Par contre, les sénateurs se posent deux questions fondamentales avant de

Réforme du Sénat

voter sur un projet de loi. D'abord, protège-t-il le pouvoir de légiférer du Parlement, notamment en refusant aux ministres des pouvoirs discrétionnaires excessifs? Deuxièmement, répond-il aux besoins du monde des affaires, auxquels il est essentiel de satisfaire pour maintenir le système de libre entreprise? Ce sénateur se prononce donc explicitement pour l'oligarchie. En fait, il laisse entendre que les Pères de la Confédération ont créé le Sénat parce qu'ils craignaient qu'en l'absence d'une Chambre haute, la Chambre des communes se laisse dicter des lois par des courants d'opinion qui pourraient détraquer complètement tout le système».

Campbell précise quels sont les efforts réalisés par les sénateurs pour limiter les changements fiscaux progressifs ou au sujet de l'abolition de l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Nous reconnaissons tous que l'entreprise privée a des intérêts légitimes et que ces intérêts doivent être défendus au Parlement. Mais il faut tenir compte également d'autres intérêts légitimes, comme ceux des consommateurs et des travailleurs. S'il y a un conflit entre ces intérêts différents, il faut en discuter sur la place publique. Les ministres et le caucus ne doivent pas prêter à l'entreprise privée une oreille plus attentive qu'aux autres groupes. Pourtant, c'est là la raison d'être du Sénat.

J'ai l'impression que le gouvernement, qui considère le Sénat comme un bon moyen de faire du favoritisme et qui veut défendre les intérêts de l'entreprise, voit là une excellente source de renseignements. Il ne s'intéresse pas vraiment à la réforme du Sénat.

Cela m'amène à la deuxième question, sans doute la plus fondamentale. Vaut-il la peine de réformer le Sénat? Avons-nous besoin d'un Sénat? Notre parti estime que non. Jusqu'ici, le Sénat n'a pas fait grand-chose pour les citoyens. Nous ne voyons pas quel rôle utile il pourrait jouer maintenant ou à l'avenir, et la meilleure façon de réformer le Sénat, c'est de l'abolir. J'exhorte mes collègues à le faire.

M. Evans: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du bill C-640.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Notre parti n'a pas encore eu l'occasion de participer à ce débat. Nous en avons certainement le droit.

Le président suppléant (M. Kilgour): J'ai été mal renseigné. Dans ce cas, j'accorde la parole au député de Saint-Jean-Est (M. McGrath).

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, je vais laisser un peu de temps au député d'Ottawa-Centre (M. Evans), afin qu'il ait le privilège d'étouffer ce projet de loi. Je lui laisse cet honneur.

Le député qui vient de se rasseoir nous a posé la question suivante: Avons-nous besoin d'un Sénat? Je crois que oui. Je crois que le système fédéral nécessite une assemblée législative bicamérale. Je ne crois pas qu'un seul État fédéral au monde n'ait pas d'assemblée bicamérale. C'est pour la raison évidente que les États ou provinces qui les constituent n'ont pas la même superficie et qu'ils ne sont donc pas représentés de façon égale. Par conséquent, il faut avoir une Chambre haute pour compenser le fait que la représentation est souvent disproportionnée dans la Chambre élue.